



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réussir des JO équestres durables à Lamotte-Beuvron

Question écrite n° 32833

Texte de la question

M. Guillaume Peltier interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur la question suivante : la France veut-elle réussir, pour l'équitation, les premiers JO équestres durables, dans le respect du nouvel « Agenda olympique » adopté par le CIO et le respect des engagements internationaux de la France pour l'environnement ? Pour réussir des « JO durables », le pays organisateur et le CIO doivent choisir pour chaque discipline le site où il y aura le moins d'investissements à réaliser et le site où l'investissement fait pour les quinze jours de JO continuera, pendant des années, à servir le sport concerné. Le site où le bilan carbone et la dépense d'argent sont donc les mieux maîtrisés. Comme l'a écrit récemment au Président de la République le maire de Lamotte-Beuvron et vice-président du conseil départemental, Pascal Bioulac, le constat s'impose plus que jamais : le site équestre éphémère de Versailles ne répond pas à l'impératif nouveau de JO durables, ni sur le plan de son bilan carbone ni sur le plan des dépenses. La France se doit de réussir des « JO durables » sur le plan, d'abord, des investissements de compétition. Comme aux JO de Londres, les installations de Versailles seraient totalement éphémères en étant construites pour seulement trois semaines de compétition, et détruites immédiatement après les jeux Paralympiques (JOP). Un investissement sans aucun bénéfice pour le sport équestre en France. Maintenir Versailles, c'est malheureusement priver « d'héritage olympique » le sport équestre français ! Même si l'investissement à Versailles coûtait - inexplicablement - deux à trois fois moins cher qu'à Londres, son coût prévisionnel initial de 27,3 millions d'euros HT resterait plus de deux fois et demi supérieur au coût d'investissement olympique (10,3 millions d'euros HT) au parc équestre national que la Fédération française d'équitation a créé depuis 25 ans en Sologne. Au cœur de la Sologne, à Lamotte-Beuvron, ce parc équestre national constitue aujourd'hui un des trois plus grands sites mondiaux pour les compétitions d'équitation. Il accueille 15 000 cavaliers pour les différents championnats de France qui s'y déroulent en trois semaines de juillet, alors que 300 à 400 chevaux seulement sont en compétition pour une même durée durant les JO et JOP ! À Lamotte-Beuvron, la dépense et l'empreinte carbone des installations complémentaires seront réduites au plus bas ! Et ces installations complémentaires seront durablement au service de tous les cavaliers de France. La France se doit aussi de réussir des JO durables sur le plan des investissements d'hébergement et des conditions de transport. Face à la capacité d'hébergement insuffisante du village olympique, les cavaliers et leurs accompagnants peuvent compter en Sologne sur le « village olympique » déjà construit : à cinq minutes de voiture, « Center Parcs » offre plus de 3 800 lits en 700 cottages, avec tous les services sur place. À Versailles, - ou dans tout autre site francilien -, il faudra plus de 30 minutes pour parcourir les kilomètres séparant le village du site de compétition. En Sologne, sur six jours d'entraînement et de compétition, chaque cavalier gagnera plus d'une demi-journée de temps de transport ! Sans parler du confort. Pour les spectateurs venus de toute la France, les facilités d'accès au parc équestre fédéral feront beaucoup plus que compenser l'allongement du trajet des spectateurs d'Île-de-France : trains directs en gare de Lamotte sur la ligne Paris-Limoges ; sortie de l'autoroute A71 Paris-Clermont-Ferrand ; aéroports d'Orly ou de Châteauroux à moins de 80 minutes. Les JO durables imposent de choisir la solution qui évite de surdimensionner le village olympique et qui offre les meilleures conditions de transport pour les compétiteurs. Comme l'exige le nouvel « Agenda olympique » adopté par le CIO, la France réussira des JO durables en s'inscrivant « dans la logique des stratégies des fédérations sportives ». Le maintien du choix de Versailles serait en complète contradiction avec « la logique patrimoniale »

courageusement mise en œuvre depuis 25 ans par la FFE : Versailles ne serait jamais un site équestre plus des trois semaines olympiques, alors que le parc fédéral en Sologne constitue l'investissement principal et continu de la Fédération française d'équitation depuis 25 ans. Le maintien du choix du château de Versailles serait aussi en complète contradiction avec « la logique de changement d'image » lucidement conduite par la FFE : démocratiser l'image de l'équitation, trop longtemps assimilée à un sport réservé aux classes sociales les plus aisées. La FFE est ainsi devenue la troisième fédération sportive de France avec 700 000 membres. Et la première fédération féminine de France, avec 80 % de cavalières. Faire le choix du parc fédéral est, au contraire, une chance extraordinaire offerte à tous les cavaliers de pouvoir eux-mêmes vivre des compétitions équestres sur le site des jeux Olympiques. Cette chance, la France serait la première nation à l'offrir aux cavaliers du monde puisque les sites des précédents JO ne sont plus accessibles. Le choix de la Sologne serait aussi une belle preuve que l'ambition olympique française n'ignore pas la ruralité. Ainsi, il lui demande de lui indiquer si elle compte, du fait de l'ensemble de ces éléments, réviser le choix du site équestre 2024 et ainsi faire respecter, au nom de la France, les principes, plus indispensables que jamais, de JO durables (non détruits après la compétition), économes pour le contribuable et les finances publiques (2,5 fois moins cher en Sologne qu'à Versailles), faciles d'accès pour les cavaliers et les spectateurs, populaires, qui mettront à l'honneur la ruralité.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Peltier](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32833

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2020](#), page 6801

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)